

LOI n° 74-027 du 26 janvier 1974 ratifiant les ordonnances n° 73-181 du 23 juillet 1973 et 73-196 du 1^{er} août 1973 relatives aux droits et taxes perçus à l'importation des viandes et abats comestibles.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Sont ratifiées les ordonnances n° 73-181 du 23 juillet 1973 et n° 73-196 du 1^{er} août 1973 relatives aux droits et taxes perçus à l'importation des viandes et abats comestibles.

ART. 2. — La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 26 janvier 1974.
Moktar ould DADDAH.
